

Publié le 27/04/2018

Une victoire pour les radiologues...qui pourrait ramener la CSMF dans le jeu conventionnel



Paris, le vendredi 27 avril 2018

Après plusieurs mois d'âpres négociations entre la Fédération nationale des médecins radiologues (FNMR) et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM), cette dernière vient d'annoncer la signature d'un avenant « *visant à mieux maîtriser les dépenses d'imagerie médicale en s'appuyant prioritairement sur le levier de la pertinence des actes.*

Ces mesures s'appliqueront de 2018 à 2020, avec un objectif de maîtrise des dépenses sur l'ensemble des actes d'imagerie à hauteur de 207,1 millions d'euros sur trois ans. Pour les actes réalisés par les seuls radiologues, les économies prévues s'élèveront à 167,2 millions d'euros ».

L'accord prévoit également d'encourager l'utilisation des génériques des produits de contrastes.

Les résultats des négociations sont considérés comme une victoire par la FNMR qui les interprète comme l'engagement de la CNAM de renoncer à des baisses tarifaires unilatérales...même si l'UNCAM n'y fait pas expressément allusion dans son communiqué.

L'accord en tout état de cause enthousiasme la CSMF (Confédération des syndicats médicaux français) qui y voit « *un partenariat majeur pour non seulement les radiologues, mais aussi pour l'ensemble des médecins libéraux. La problématique de l'article 99**, qui nie les principes du dialogue conventionnel, fait partie des raisons qui ont conduit la CSMF à rester le seul syndicat non signataire de la convention de 2016. »

Aussi, à l'aune de telles avancées, la CSMF estime que les « *conditions nécessaires à l'ouverture du débat sur le retour de la CSMF dans la convention sont réunies. Question qui sera débattue par les instances de la Confédération lors d'une assemblée générale extraordinaire le samedi 26 mai 2018* ».

*qui permet à la CNAM de décider des tarifs unilatéralement en cas de blocage des négociations